

# La médaille d'honneur du travail

La "Médaille d'honneur du travail" est une forme de reconnaissance visant à récompenser les années de service réalisées par un(e) salarié(e), soit sur le territoire français (employeur français ou étranger), soit à l'extérieur de la France métropolitaine, sous réserve que le siège de l'employeur se situe en France. Outre une médaille et un certificat, le salarié(e) peut recevoir également une prime financière. L'ancienneté s'apprécie auprès d'un nombre illimité d'employeurs. La médaille d'honneur du travail comprend 4 échelons en fonction de l'ancienneté accumulée.

Médaille d'honneur	Ancienneté de services
Argent	20 ans
Vermeil	30 ans
Or	35 ans
Grand Or	40 ans

*La durée d'expérience requise pour bénéficier de la prime d'ancienneté varie selon le nombre d'employeurs, tandis que pour la prime UIC (groupe fermé), il est nécessaire d'avoir travaillé au moins un tiers du temps au sein du groupe Framatome.*

## COMMENT PROCÉDER POUR UNE DEMANDE DE MÉDAILLE DU TRAVAIL ?

Elle est décernée par arrêté du ministre du travail ou, sur délégation, du préfet.

Le salarié doit effectuer sa demande de médaille auprès de la Préfecture de son département de résidence. La demande se fait en ligne sur le site internet de la Préfecture <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhtravail>.

Vous pouvez vous connecter en créant un compte ou en utilisant un accès FranceConnect.

### Vous pourrez ainsi utiliser au choix :

Le compte impots.gouv.fr, ameli.fr, l'Identité Numérique de la Poste, msa.fr, YRIS et FRANCE IDENTITE. FranceConnect vous redirige vers la page de connexion pour rentrer vos identifiants et vous connecte ensuite l'interface de département de votre demande. **(service mis en place par l'état).**

Après la connexion au portail « **démarches simplifiées** », vous devrez identifier le N° SIRET Framatome (vérifier en consultant votre bulletin de paie) :

### La demande en ligne doit être effectuée en respectant ces délais :

1. Avant le 30 avril minuit pour la promotion du 14 juillet, 2. Avant le 15 octobre minuit pour la promotion du 1er janvier.

L'attribution de la médaille fera l'objet d'un arrêté préfectoral à l'occasion de la promotion indiquée et les documents, notamment le diplôme, seront envoyés ultérieurement.

**Si vous n'aviez jamais pensé à faire votre demande, vous pouvez en demander plusieurs en une seule fois !**

## LE VERSEMENT DES PRIMES !

Framatome verse une prime dite « prime d'Etat » sur la paie du mois de janvier n+1, sous réserve de réception de l'acceptation de la demande par la Préfecture.

Le salarié doit adresser au service RH l'acceptation par mail de la Préfecture ou l'arrêté préfectoral ou le diplôme, via mes demandes RH. Le montant de cette prime est déterminé par Framatome dans le tableau suivant :

Après 20 ANS d'activité	PRIME D'ETAT	755,83 €
	PRIME UIC (groupe fermé)	690,11 €
	TOTAL	1445,94 €
Après 30 ANS d'activité	PRIME D'ETAT	996,81 €
	PRIME UIC (groupe fermé)	909,18 €
	TOTAL	1905,99 €
Après 35 ANS d'activité	PRIME D'ETAT	1446,02 €
	PRIME UIC (groupe fermé)	1336,39 €
	TOTAL	2782,41 €
Après 40 ANS d'activité	PRIME D'ETAT	1489,74 €
	PRIME UIC (groupe fermé)	
	TOTAL	1489,74 €

*\*La prime d'état : Non soumise à cotisations et Non imposable.*

*\*La prime UIC : Soumise à cotisations et imposable.*

**Vos Élus CGT  
Toujours disponibles  
pour vous informer**

